

## Postulat Transports Publics, parcours de la ligne 10.805

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Lors de sa séance du 30 août dernier notre Conseil a accordé deux crédits concernant les Transports publics urbains dont l'un de CHF 90'000.- pour une étude pour *l'optimisation du réseau de transports publics actuel et amélioration de l'offre future* (préavis 238/2021).

Les buts de cette étude sont : améliorations, optimisation, renforcement et mise au point d'un projet d'évolution de la desserte du territoire communal. Il est prévu, et souhaité, entre autres de :

- favoriser les liaisons traversantes avec la place de la Gare comme transit et non plus comme place de remise à l'heure
- assurer un accès attractif aux zones de loisirs
- meilleure desserte du quartier de Rive (musée du Léman, débarcadère, commerces)

Par ce postulat je demande à la Municipalité d'inclure dans cette étude la ligne TPN 10.805 avec un départ (ou terminus) à Colovray avec la possibilité d'un trajet desservant Rive.

J'y vois de nombreux avantages :

- liaison traversante (comme souhaité)
- les habitants des quartiers de l'Etraz et de la Redoute auront une liaison directe avec Colovray, y compris les pranginois
- résolution de la desserte de Rive
- très bonne desserte d'une zone de loisirs en développement
- abandon du changement de ligne à la gare

En dehors des avantages cités ci-dessus, un autre argument est à mettre en évidence : **l'économie d'échelle**. Eh bien oui, car avec un tel parcours cela permettrait d'économiser les coûts occasionnés par la ligne desservant actuellement Colovray ; lesdits coûts seront, bien entendu, intégrés à la future ligne 10.805 mais ceux-ci étant partagé avec la Commune de Prangins il ne fait aucun doute qu'au final nos finances s'en porteraient mieux.

La ligne 10.805 a été rallongée pour desservir le quartier des Abériaux à la demande de la commune de Prangins. Les règles établies par l'Etat concernant la répartition des coûts étant ce qu'elles sont, cela s'est traduit par une importante augmentation de notre participation au financement de cette ligne. Ces mêmes règles s'appliqueraient donc à la prolongation de la ligne sur le territoire nyonnais et, à n'en pas douter, nous en retirerions un avantage financier.

Je demande donc que ce postulat soit renvoyé directement à la Municipalité afin de pouvoir être directement intégré à l'étude citée dans le premier paragraphe.

Pierre Girard, Conseiller communal PIN

Nyon, le 6 septembre 2021